



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS «B » DE SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2016

Amendé le 18 novembre 2015

Dates : 4 au 7 février 2016

Lieu : **Aréna Claude Mongrain**
1740, av. Gilles-Villeneuve
Trois-Rivières (Québec) G8Y 7B6

Colisée Trois-Rivières
1740, av. Gilles-Villeneuve
Trois-Rivières (Québec) G8Y 7B6

Hôte : CPA Trois-Rivières
Sanctionnés par : Patinage Canada P-15-005

-----**AVIS IMPORTANT**-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le mercredi 9 décembre 2015 à 16 h

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section	3
Renseignements généraux.....	3
Personnes-ressources du comité organisateur local.....	3
Patinoires	4
Admissibilité aux compétitions	4
Conditions exigées pour l'inscription	4
Inscription des concurrents.....	5
Précisions concernant les épreuves	6
Exigences en matière de tests et d'âge pour la participation aux compétitions.....	7
Inscription	9
Glace d'entraînement	9
Accréditation des entraîneurs.....	9
Système de notation	9
Musique	9
Prix	10
Hébergement.....	10
Accidents et responsabilité	10
Autres renseignements.....	11
Renseignements concernant les billets.....	11

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « B » de section Québec de Patinage Canada 2016 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Personnes-Ressources du comité organisateur local

Gestionnaire de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Président du comité organisateur :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Marie-Josée Tessier

514 252-3073 poste 3597

mjtessier@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Nathalie Martel

Dany Dégarie

Roger Labbé

Patinoires de compétition**Dimensions de la patinoire**

Aréna Claude-Mongrain
 1740, rue Gilles-Villeneuve
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 7B6
 Colisée de Trois-Rivières
 1740, rue Gilles-Villeneuve
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 7B6

85' X 185'

85' X 185'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 510 du Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le 10 décembre 2015. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être faits en ligne ou par chèque et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec au plus tard **le mercredi 9 décembre 2015 à 16 h**.

Aucun chèque postdaté après le 9 décembre 2015 ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
A/S Marie-Josée Tessier
Coordonnatrice compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie ou ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site internet.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

Juvenile, Pré-Juvenile, Sans Limites	178.92 \$
Pré-juvenile danse B, Pré-Juvenile et Juvenile couple	101.39 \$/ par partenaire
Pré-juvenile danse A, Juvenile danse	155.07\$/ par partenaire

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS «B» DE SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)

- (1) **ÉPREUVES JUVÉNILE** : Les épreuves Juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILE DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILE DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
DANSES SUR TRACÉ : Deux des quatre danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé :
 Valse Willow et Fox-Trot
- DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (2) **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILE** : Les épreuves Pré-Juvenile comprennent les trois disciplines décrites ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILE DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILE « A » DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
DANSES SUR TRACÉ : Deux des quatre danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : Tango Fiesta et Valse Willow

DANSE LIBRE : Une danse libre en musique d'une durée de 2,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

(d) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILÉ « B » DE DANSE** : Cette compétition comprend une partie :

DANSES SUR TRACÉ : Deux des quatre danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : Tango Canasta et Baby Blues

(3) **ÉPREUVES SANS LIMITES** : Les épreuves Sans Limites comprennent les deux disciplines décrites ci-dessous.

(a) **CHAMPIONNATS SANS LIMITES DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** :

Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE POINTAGE TECHNIQUE, DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)

(1) **ÉPREUVES JUVÉNILÉ**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE**

(i) **TEST** : Avoir réussi le Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition juvénile de patinage en simple doivent être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(iii) **Pointage technique minimum pour les dames**: 12 points techniques réalisés entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 ou de **11 points techniques pour les compétitions réalisés après le 1er juillet 2015** et ce, dans les compétitions suivantes :

- Compétitions interrégionales, régionales ou interclubs tenues au Québec;
- Compétitions provinciales (Championnats d'été, Georges-Ethier, Championnats de section «A», Championnats de section «B», Finale des Jeux du Québec, Compétition Michel-Proulx - STAR).

(b) **PATINAGE EN COUPLE**

(i) **TEST** : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en couple juvénile doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) **DANSE**

(i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse juvénile doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

(2) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILE**(a) PATINAGE EN SIMPLE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition pré-juvénile doivent être âgés de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en couple juvénile doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) DANSE « A »

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse pré-juvénile doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(d) DANSE « B »

- (i) **TEST** : Avoir réussi une danse du test préliminaire de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse pré-juvénile doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(3) ÉPREUVES SANS LIMITES**(a) PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS DAMES ET MESSIEURS**

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition Sans Limites de patinage en simple doivent être âgés de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS DAMES ET MESSIEURS

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition Sans Limites de patinage en simple doivent être âgés de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 8 ANS DAMES

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition Sans Limites de patinage en simple doivent être âgés de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(d) PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 7 ANS DAMES

- (i) **TEST** : Aucune restriction
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition Sans Limites de patinage en simple doivent être âgés de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début du premier évènement.

GLACE D'ENTRAÎNEMENT : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats canadiens de patinage artistique.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CATÉGORIES PRÉ-JUVÉNILE ET JUVÉNILE

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux (niveau 2 PNCE)
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur professionnel membre de Patinage Canada qui comprend leur photo.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution. Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent doit fournir au moment de son inscription deux CD – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie et la durée totale de la musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veillez-vous vous référer au site internet de Patinage Québec www.patinage.qc.ca sous la rubrique Compétition et ensuite Compétition provinciale pour toutes réservations.

Remarque : Les patineurs, les entraîneurs et les parents doivent réserver leur chambre directement auprès de l'hôtel de leur choix.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, CPA Trois-Rivières et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

Entrée :	12 ans et plus :	10 \$ par jour	Passeport :	12 ans et plus – 30 \$
	5 à 11 ans :	5 \$ par jour		Enfants – 15 \$
	Moins de 5 ans :	Gratuit		

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Dans les vestiaires, seuls les patineurs Sans Limites et Pré-Juvenile seront autorisés à avoir un chaperon autre que l'entraîneur.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS